

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formulation

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formulation  
Autres moyens d'identification : Shutout (A011866)  
CEPRALOCK (89964)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Intervention:**

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Bismuth hydroxyde nitrate oxyde

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Bismuth hydroxyde nitrate oxyde	1304-85-4	STOT RE 1; H372	>= 50 - < 70

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

	215-136-8	(Système nerveux central)	
--	-----------	---------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.<br>Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.                        |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation             | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.   |
| En cas de contact avec la peau  | : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.             |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.   |
| En cas d'ingestion              | : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.<br>Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.     |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |         |  |
|---------|--|
| Risques | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---------|--|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |             |   |
|-------------|---|
| Traitements | : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|-------------|---|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool |
|--------------------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-priés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dange-reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-gereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de métaux  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-tinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-sée.  
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-tion de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimi-nation.  
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appli-quer au déversement et à l'élimination de ce produit, de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |   |
|---|---|
| Mesures d'ordre technique                   | : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.  |
| Ventilation locale/totale                   | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  |
| Conseils pour une manipula-tion sans danger | : Ne pas avaler.<br>Éviter le contact avec les yeux.<br>Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.<br>Se laver la peau soigneusement après manipulation.<br>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.<br>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.<br>Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.   |
| Mesures d'hygiène                           | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de tra-vail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-mettre.<br>Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamina-tion, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveil-lance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs. |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |   |   |
|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les con-teneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stock-er en tenant compte des législations nationales spécifiques.                  |
| Précautions pour le stockage en commun                        | : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :<br>Substances et mélanges autoréactifs<br>Peroxydes organiques<br>Explosifs<br>Gaz |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formulation

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Acides gras en C14-26, sels d'aluminium	97404-28-9	VLE 8 hr (fraction alvéolaire)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	BE OEL

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Bismuth hydroxyde nitrate oxyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour

##### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Bismuth hydroxyde nitrate oxyde	Eau douce	0,137 mg/l
	Eau douce - intermittent	1,37 mg/l
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	17,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	14176,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1417,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	120,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	33,3 Aliments mg / kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploitées conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes. Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées. Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: onguent
Couleur	: De blanc à jaune clair
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité infé-  
rieure

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-  
inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposi-  
tion : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

Poids moléculaire : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,07 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formulation

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:**

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:**

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	négatif

### Mutagénicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:

Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

##### Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:

||| Ingestion

: Organes cibles: Sang  
Symptômes: Méthémoglobinémie  
Organes cibles: Système nerveux central  
Symptômes: Troubles neurologiques

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Bismuth hydroxyde nitrate oxyde:

||| Toxicité pour les poissons

: LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 137 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

||| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 137 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

||| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 137 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 137 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---



Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADN</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADN</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>ADN</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.4 Groupe d'emballage

- |                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| <b>ADN</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>            | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Cargo)</b>    | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Passager)</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Texte complet pour autres abréviations

STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Bismuth Subnitrate (with Mineral Oil) Formula-tion

Version 3.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 5063099-00015 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 17.10.2019

---

### Classification du mélange:

STOT RE 1

H372

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR